

COMMUNE DE LES MARCHES

Dossier de création de ZAC
Pièce n°1 - Rapport de présentation



Maîtrise d'ouvrage
Communauté de Communes Coeur de Savoie

Equipe de Maîtrise d'œuvre

TEKHNE (MANDATAIRE)

SOBERCO ENVIRONNEMENT

ARTELIA

SEPT

FÉVRIER 2020

PARTIE 1 - OBJET ET JUSTIFICATION DE L'OPÉRATION	p3
DONNÉES TERRITORIALES	P4
RÉPONDRE AU BESOINS LOCAUX	P5
UN SECTEUR ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT	P6
COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS	P7
PLU, PREMIER OUTIL PROSPECTIF	P7
UNE RÉFLEXION GLOBALE ET ADAPTÉE AU SITE	P8
ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'EXTENSION	P8
POTENTIELS IDENTIFIÉS SUR LE SITE	P9
FLUX DE DÉPLACEMENT	P9
FLUX ÉNERGÉTIQUE	P11
POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DE LA ZONE	P12
ÉNERGIE RENOUVELABLES	P13
LA DÉMARCHE EITP14	
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	P14
OBJECTIF DE LA DÉMARCHE ET APPLICATION AU PARC D'ACTIVITÉS DE PLAN CUMIN	P15
PARTIE 2 - DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	P16
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET URBAIN	P17
PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL	P17
CARTE ENVIRONNEMENTAL	P18
PAYSAGE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ	P20
ACCESSIBILITÉ DU SITE	P21
PROGRAMMATION EXISTANTE	P22
PARTIE 3 - PRÉSENTATION DU PROJET	P23
RAPPEL DES OBJECTIFS	P24
DÉMARCHE DE PROJET	P24
RAPPEL DES OBJECTIFS	P24
PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	P25
LES INVARIANTS DE PROJET JUSTIFIÉS PAR L'AEU	P25
LES PRINCIPES DE COMPOSITION RETENUS	P26
DONNÉE DU PROGRAMME	P30
PARTIE 4 - PLAN DE CONCERTATION	P31
IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	P32
NIVEAU DE PARTICIPATION	P33

OBJET ET JUSTIFICATION DE L'OPÉRATION

Le développement et l'aménagement durable sont parmi les enjeux majeurs du XXI^e siècle, afin que les populations présentes et futures puissent vivre dans un environnement social, économique et écologique, vivable, équitable et viable. Le territoire s'est saisi de ces enjeux au travers divers documents de planification et de stratégie territoriale : SCOT de Métropole Savoie - **dont l'approbation sera soumise au vote le 8 février 2020**

Communauté de communes Cœur de Savoie :

- PCAET de la communauté : Approuvé
- Démarche TEPOS (Territoire à énergie positive) : depuis 2015 et en cours de renouvellement
- Labellisation TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) : depuis 2016
- Label Cit'Ergie : depuis 2019

La communauté de Communes Cœur de Savoie initie une réflexion sur l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin, et son évolution vers un parc d'activités.

Cette étude engage une nouvelle démarche de projet sur un sujet particulièrement stratégique, l'économie et surtout l'emploi, sur des territoires très orientés vers le développement résidentiel. La particularité de la démarche méthodologique est de s'inscrire dans un processus d'écologie industrielle et territoriale. Le projet urbain cesse d'être seul au cœur de la démarche, pour élargir le projet au grand territoire. Dans cet écosystème, l'approche holistique place l'extension du parc comme un maillon d'un tout, devant être exemplaire, connecté à son environnement et favorisant l'économie circulaire. Le parc d'activités, n'est plus seulement un espace urbain mais une matrice vivante, productrice et consommatrice, générant des externalités qu'il s'agit de comprendre, d'optimiser puis de valoriser.

Située sur la commune de Porte de Savoie (anciennement Les Marches), le parc d'activités occupe un territoire stratégique à la confluence de la Cluse de Chambéry, de la vallée du Grésivaudan et de la Combe de Savoie. Elle prolonge et complète l'offre économique actuelle, notamment le parc d'activités Alpespace, et profite de la proximité des infrastructures majeures de déplacement (A43, RD1090).

Le projet d'extension permettra de qualifier la zone existante, et de mettre en place des conditions d'urbanisation durables et paysagères, avec une attention particulière portée aux franges, notamment résidentielles. La requalification est alors le moyen d'harmoniser l'attractivité économique et la qualité de l'image par un travail sur l'espace public et sur les parcelles privées.

NOS OBJECTIFS

- Mettre en place les conditions de mise en œuvre d'un projet industriel inscrit dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
- Réaliser un quartier d'activités qui qualifie l'existant, tout en intégrant une densification foncière
- Renforcer le rôle urbain du quartier dans l'offre de service, les continuités viaires, les modes doux, ...
- S'inscrire dans une démarche de reproductibilité
- Mettre en avant l'angle environnemental comme vecteur de la durabilité et levier en terme d'image

RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX

Le parc d'activités de Plan cumin est située sur la commune de Porte de Savoie.

Le secteur présente une forte attractivité et des atouts précieux à son développement que le Scot de Métropole Savoie défend à travers une stratégie de planification territoriale ambitieuse et innovante.

Le territoire connaît aujourd'hui un développement économique important, encouragé par la présence de grandes infrastructures de transport. Les zones de développement ciblées dans le cadre du Scot précédent n'est aujourd'hui plus adapté. En effet, l'actualisation de documents réglementaires sur la prévention des risques a mis en évidence la vulnérabilité de certains secteurs qui devaient être urbanisés.

A ce titre, le parc d'activités de Plan Cumin constitue une opportunité forte de proposer une offre économique nouvelle, durable et innovante. Initialement prévu sur un site de 12,5ha classé en zone AUE dans le PLU, le projet d'extension s'étend au-delà des limites prévues dans un souci de respect du site et des continuités écologique.

La zone d'extension supplémentaire située en zone agricole Ap implique une qualité paysagère forte sur la façade le long de l'autoroute A43. Le projet portera une attention particulière au traitement de la limite et du bâti sur cette façade.

A travers les démarches TEPOS, TEPCV et Plan Climat, la communauté de communes Coeur de Savoie porte des ambitions fortes en matière d'énergie. Le potentiel de transition énergétique est ici conséquent compte tenu des ressources abondantes et diversifiées.

Accompagnée par Métropole Savoie, la communauté de communes Coeur de Savoie souhaite développer le parc d'activités de Plan Cumin dans une démarche d'écologie industrielle territoriale.

UN SECTEUR ÉCONOMIQUE EN DÉVELOPPEMENT

Le territoire de Métropole Savoie constitue un bassin d'emplois et d'attractivité économique significatif avec une croissance démographique et résidentielle en hausse constante.

La commune de Porte de Savoie fait partie de la communauté de communes Coeur de Savoie. Située au sud du territoire du Scot Métropole Savoie et au sud de l'agglomération chambérienne, elle constitue un bassin économique déjà important avec une zone économique locomotive que constitue Alpespace.

Une offre existante

L'offre économique sur le territoire du Scot est aujourd'hui significative. Hormis certains secteurs clairement identifiés, il existe beaucoup de micro-zones d'activités agglomérées en différents temps de développement qui pénalisent la lisibilité de ces secteurs et leur distinction par rapport aux espaces mitoyens.

Un secteur Sud Chambérien dynamique

Une étude menée sur le bassin Sud Chambérien a identifié les potentiels de développement et de reconversion des zones d'activités existantes. Les conclusions de cette étude ont montré que l'offre actuelle était saturée et les prix des secteurs à vocation artisanale élevés.

La réalité économique et le développement prévu dans le Scot 2020-2040 montrent des perspectives de développement positives avec des zones d'activités qui présentent globalement toutes des conditions d'accès favorables. Toutefois, le potentiel foncier au sud de l'agglomération représente seulement 3 à 5 ans des besoins identifiés.

Un positionnement stratégique

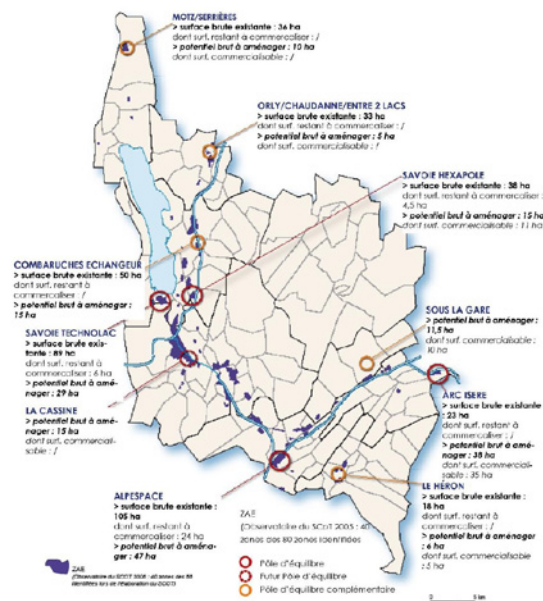
Plan Cumin constitue actuellement une zone d'activités mixte sans réflexion globale d'aménagement. Le projet propose d'étendre la zone sur les secteurs identifiés dans le PLU en vigueur (zone AUE) et au-delà, sur des terrains agricoles, afin de répondre aux besoins du territoire.

Les projections de développement économique dans la communauté de communes se sont amoindries avec la mise en place du PPRI de l'Isère en Combe de Savoie ainsi que la protection des zones humides. Certaines zones économiques, avec des projets d'extension ou de création, ne sont plus adaptées. C'est pourquoi, profitant des conditions d'accès directes à l'A43, des équipements existants de la zone et du centre bourg proche, le projet prévoit l'extension et la transformation de Plan Cumin en parc d'activités.

Un foncier prisé

Le diagnostic économique a recensé les besoins économiques locaux. Un certain nombre d'entreprises ont déjà ciblé le site pour leur projet de développement. Les besoins sont variés : artisans, PME-PMI, grandes industries. Le site offre les conditions nécessaires à l'accueil de cette diversité de demandes. La présence d'entreprises autour du vin offre l'opportunité de renforcer l'offre autour d'un pôle viticole.

SOURCE : MÉTROPOLE SAVOIE, SCOT (2016)



SOURCE : ANALYSE DU BASSIN ÉCONOMIQUE SUD CHAMBÉRIEN



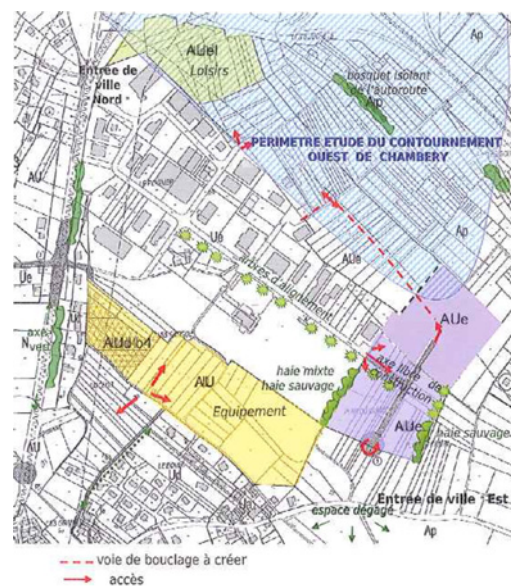
PLU, PREMIER OUTIL PROSPECTIF

Le PLU en vigueur prévoit l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin au Nord et à l'Est sur des terrains agricoles classés en zone AUe. Cette zone a une superficie de 12,5ha. Elle se situe au contact de la zone d'activités existante dans une logique de greffe urbaine, de densification de la tâche urbaine et de préservation des espaces naturels.

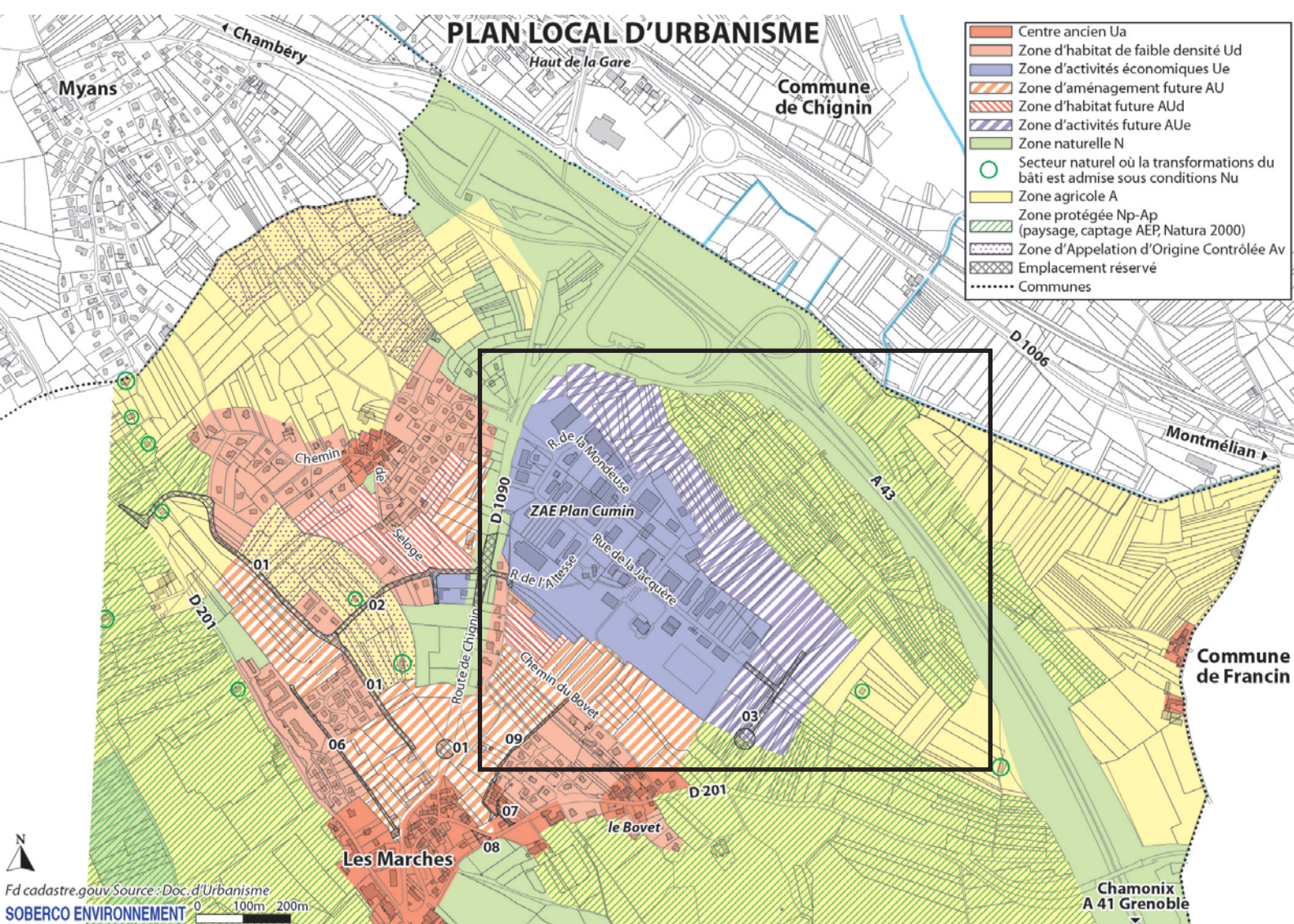
Les terrains situés le long de l'A43 sont classés en zone agricole Ap. Cela signifie que cet espace doit présenter une qualité paysagère particulière compte tenu de la proximité de l'autoroute A43.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) précise les conditions de phasage et de connexion au réseau viaire existant, actuellement en impasse, la préservation des bosquets et des haies.

EXTRAIT DE L'OAP



EXTRAIT DU PLU DE PORTE DE SAVOIE



ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'EXTENSION

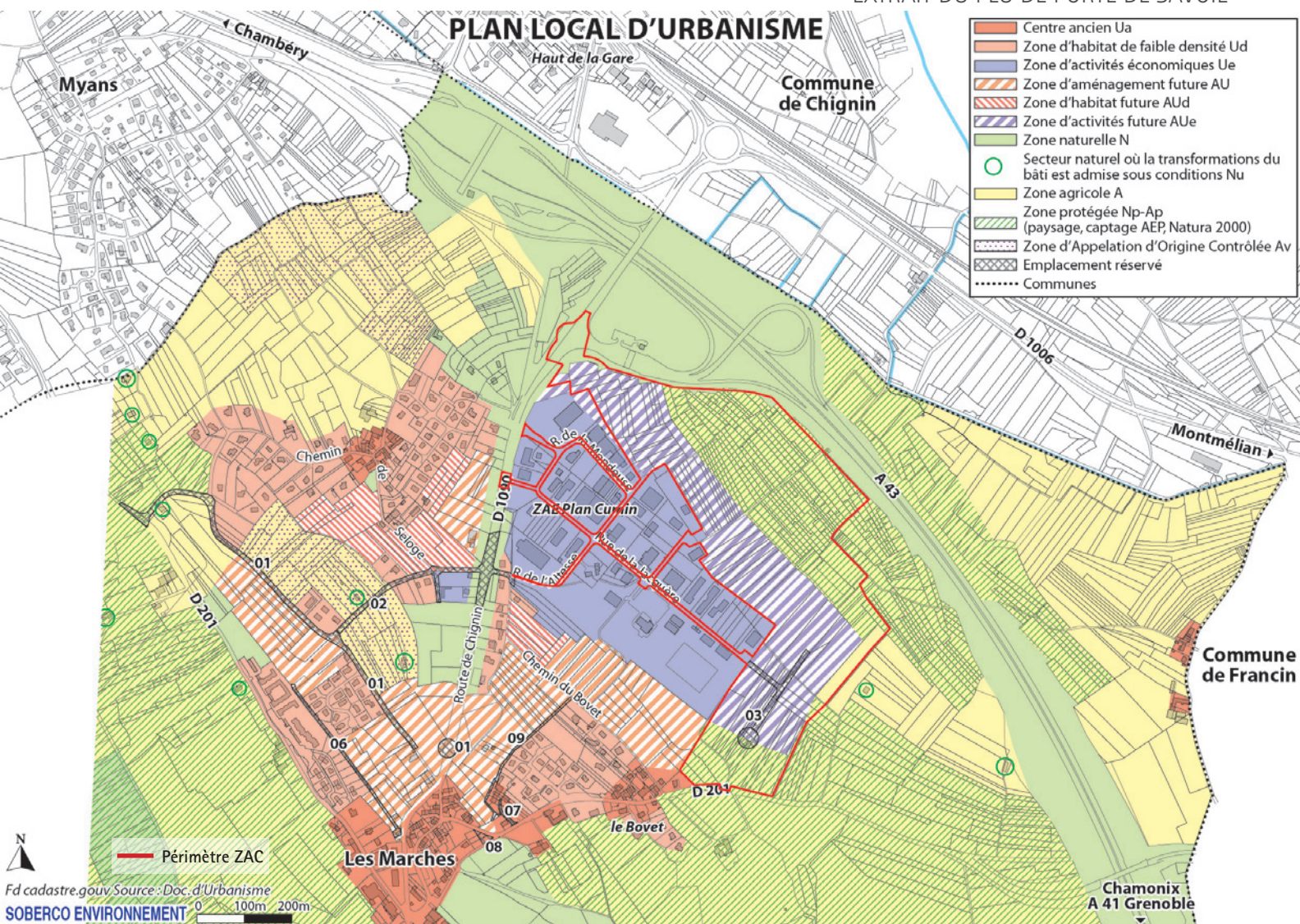
Le périmètre d'extension imaginé dans le PLU en vigueur n'est plus envisageable à plusieurs titres :

- Comme évoqué précédemment, le contexte réglementaire de certaines communes du territoire a évolué. La mise en place de Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a mis en évidence de nouvelles zones inconstructibles. Certaines zones étaient ciblées pour accueillir le développement économique de la communauté de communes. Le foncier économique disponible pour répondre aux besoins locaux est donc insuffisant.

- Le parc d'activités de Plan Cumin se situe dans une enveloppe urbaine maîtrisée. De multiples zones d'urbanisation futures compléteront la tâche urbaine existante dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain et de préservation des espaces naturels. L'agrandissement du projet d'extension vers l'autoroute A43 répond à cette volonté de compacité. L'accroche avec les réseaux existants (viaires, assainissement, eaux pluviales, éclairage, ...) sera facilitée par la présence de ces réseaux dans la zone d'activités existante.

- Au Nord, l'extension le long de l'autoroute A43 et l'accroche au péage, via un nouveau giratoire, favorisera la visibilité et la lisibilité du parc d'activités sur un axe majeur de déplacement, facilitant son attractivité et sa commercialisation. Au sud, l'extension du périmètre permettra de désenclaver le parc d'activités par un nouvel accès sur la RD201, en lien avec la gare SNCF de Montmélian.

EXTRAIT DU PLU DE PORTE DE SAVOIE



FLUX DE DÉPLACEMENTS

Une excellente accessibilité routière depuis les axes structurants du territoire

Le parc d'activités de Plan Cumin est situé au contact de grandes infrastructures routières d'échelle régionale voire internationale en direction de l'Italie avec des flux de transit importants, sur lesquelles il dispose d'un accès et d'une visibilité directs (A41, A43, A430, VRU). L'A43 connaît une forte évolution de fréquentation depuis 10 ans avec +5,7% de véhicules légers à la barrière de Chignin-Les Marches entre 2004 et 2014.

La proximité des agglomérations de Chambéry, Annecy, Grenoble et Albertville place le parc d'activités de Plan Cumin dans une situation d'interface stratégique. Les flux pendulaires en direction de l'agglomération de Grand Chambéry sont très importants (30% des actifs de la commune). L'évolution des flux dans le sens Grand Chambéry > Coeur de Savoie montre un dynamisme économique favorable en terme d'emploi.

Le site présente des conditions d'accès favorables à l'extension du parc d'activités. L'autoroute A43 dispose d'une entrée sortie complète juste au Nord du site. La desserte du parc d'activités se fait ensuite par la RD1090 et un réseau de voies internes, souvent en impasse mais qui offre des possibilités de raccordement à terme.

Une desserte en transports en commun quasi inexistante

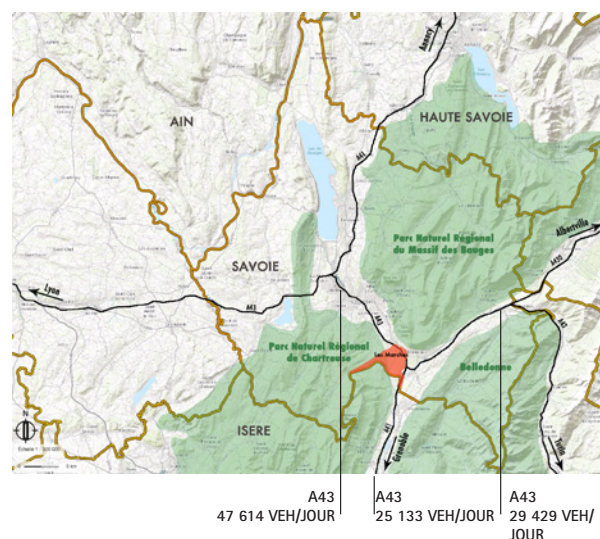
Le site est faiblement desservi par les lignes de transport collectif. Seule une ligne du réseau TransIsère (Ligne 6060 Chambéry-Grenoble) dessert la commune dans le centre bourg. L'arrêt, situé à 1 km, est donc éloigné du parc d'activités (soit entre 12 et 15 min de marche). La présence de la gare SNCF de Montmélian à 4 km pourrait permettre d'imaginer de nouvelles pratiques de mobilité des salariés pour les trajets domicile-travail. Mais la distance entre la gare et le parc d'activités est aujourd'hui dissuasive pour assurer le transfert entre les deux sites à vélo (20 min). La halte ferroviaire multimodale de Chignin est prévue à proximité de l'échangeur du Granier et desservirait un parc relais conçu pour répondre à la demande de mobilité des usagers en direction ou provenance de Chambéry comme des vallées (Tarentaise...). Venus en voiture, certains d'entre eux seront désireux d'accéder à leur destination finale en transports en commun.

De nouvelles mobilités en développement

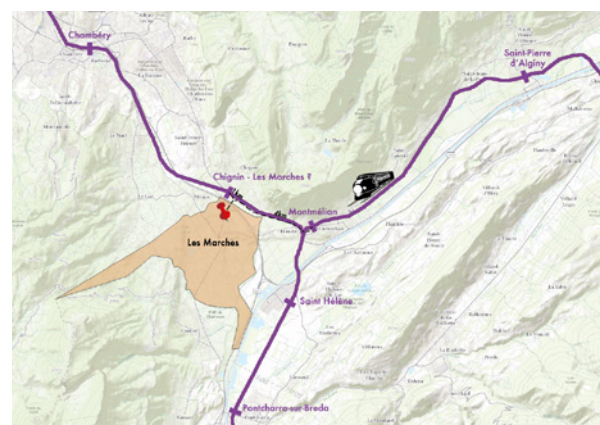
La communauté de communes Coeur de Savoie développe une nouvelle offre de déplacements vertueux à l'échelle de son territoire :

- un service de voitures en autopartage (2 stations à Montmélian),
- des aires de covoiturage,
- un service de location de vélos à assistance électrique,
- des lignes de minibus (notamment pour la liaison Alpespace - gare de Montmélian).

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES STRUCTURANTES



DESSERTE FERROVIAIRE EXISTANTE



ORIGINE-DESTINATION	DURÉE
Chambéry	10 min
Grenoble	40-50 min
Pontcharra	6 min
Albertville	35 min

FLUX DE DÉPLACEMENTS

Un réseau cyclable peu attractif

Les mobilités douces, et notamment le vélo, sont identifiées comme un véritable enjeu sur Cœur de Savoie. Des aménagements existent déjà mais de nombreux aménagements cyclables restent à réaliser sur le territoire. Sur la plupart des trajets du quotidien liés au travail, notamment avec Chambéry Métropole, les usagers souhaitent une sécurisation des parcours du fait de la proximité de voies de circulation fortement fréquentées par les automobilistes.

Actuellement, la voie verte n°63 assure la liaison depuis Chambéry jusqu'au lac de Saint André (commune de Porte de Savoie) en site propre. Située au Nord, de l'autre côté de l'autoroute et de la voie ferrée, celle-ci n'est aujourd'hui pas perceptible comme une alternative à la voiture particulière. La traversée des voies implique également des mesures en faveur de la sécurisation des vélos.

Un réseau modes doux en développement

La commune de Porte de Savoie a engagé une réflexion sur l'aménagement de voies sécurisées pour les modes doux sur quatre itinéraires. L'itinéraire 4 relie la place du commandant Perceval au parc d'activités de Plan Cumin sur une distance de 0,8 km. Validé par la commune qui procède actuellement à la maîtrise des terrains, il sera prochainement aménagé.

Il viendra améliorer les connexions avec le centre bourg qui dispose aujourd'hui d'une offre de restauration à proximité pour les salariés.

Le développement urbain et démographique de la commune à l'Ouest de la RD1090 pourrait s'envisager dans une réflexion commune avec l'extension du parc d'activités en terme de proximité emploi - domicile. Cela nécessiterait d'améliorer la traversée de la route départementale qui constitue aujourd'hui un lieu de dangerosité pour les piétons et les cyclistes.

RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT



PROJET DE DÉVELOPPEMENT MODES DOUX SUR LA COMMUNE / SOURCE : INDIGGO



Propositions d'Aménagements	
—	Voie verte
—	Sentier piétonnier
—	Double sens cyclable
—	Autre
—	(Aucun)

FLUX ÉNERGÉTIQUES

Deux secteurs fortement consommateurs en énergie

Métropole Savoie a réalisé des fiches communales sur l'énergie. Celle de la commune de Porte de Savoie montre deux secteurs fortement consommateurs en énergie :

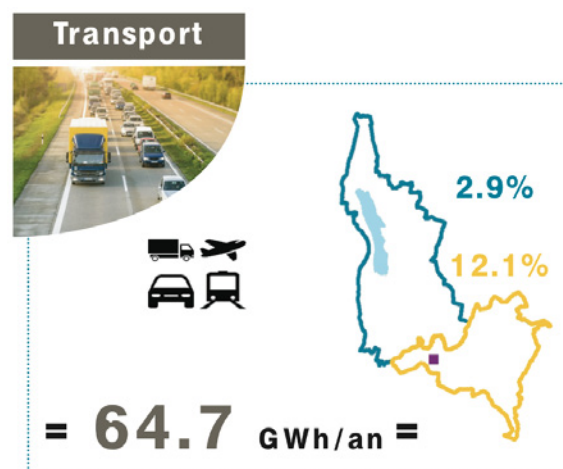
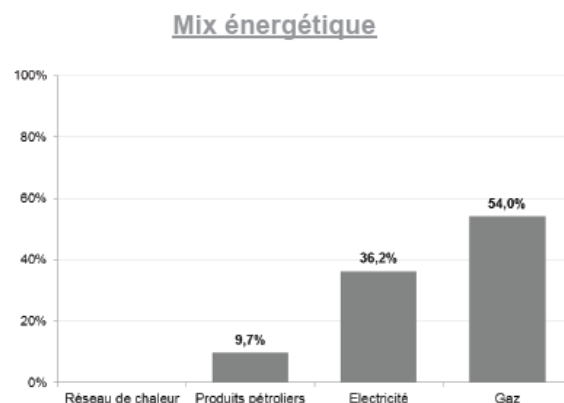
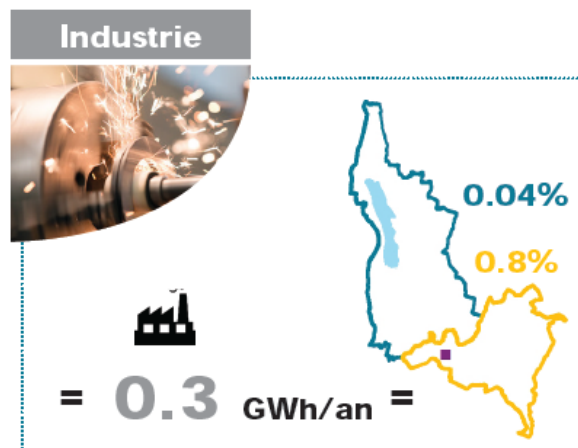
- les consommations d'énergie finale du secteur de l'industrie en 2013 sont d'environ 0,3 GWh/an pour la commune,
- le secteur des transports consomme plus de 15 MWh/emplois principalement liés au transit des infrastructures majeures (autoroute et voie ferrée). L'intensité énergétique du secteur de l'industrie est, quant à elle, inférieure à 6 MWh/emplois en 2013.

Vers une transition énergétique

Le territoire s'est engagé dans l'amélioration de ses performances énergétiques et dans la mise en place d'une transition écologique et énergétique exemplaire. La communauté de communes Coeur de Savoie a élaboré sa démarche TEPOS en 2015 et est labellisée TEPCV depuis 2016. Elle a également répondu à un AMI (Appel à Manifestation d'intérêt) sur l'écologie industrielle et territoriale en Rhône-Alpes avec Métropole Savoie.

La recherche de nouvelles source d'énergie pour les transports est à l'étude. Deux plateformes de carburants alternatifs pour la logistique sont prévues sur le territoire (zone d'activité d'Alp'Arc et de Bissy l'Erier au nord de Chambéry) avec des bornes électriques, bornes de gaz naturel comprimé, services associés, etc.

SOURCE : MÉTROPOLE SAVOIE
FICHE ÉNERGIE COMMUNALE



POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES DE LA ZONE

Amélioration des déplacements

Le développement du parc d'activités sur un périmètre plus grand qu'initialement prévu offre une masse critique de salariés plus importante pour mettre en place un PDIE. Cette offre pourrait s'appuyer sur un bouquet de solutions favorisant :

- la réduction des déplacements à l'intérieur de la zone (offre de services aux salariés),
- le développement d'une offre d'écomobilités mutualisées à l'échelle du parc d'activités (navettes, plateforme de covoiturage de la zone, autopartage, mise à disposition de vélos,...),
- l'amélioration des conditions de confort et de sécurité vers les gares de Montmélian, et à terme celle de Chignin.

Valorisation des déchets

Compte tenu de la présence d'entreprises sur la zone d'activités de Plan Cumin et d'un secteur agricole et viticole riche, un certain nombre de pistes peuvent permettre de valoriser les déchets :

- utilisation de déchets en valorisation énergétique,
 - récupération et réutilisation de l'eau,
 - filière de la construction : mutualisation des apports (bois de charpente, outils, ...) et réutilisation de déchets ou sous produits (ex : utilisation du bois de la société AGENAIS (élagage d'arbre) par les sociétés de constructions (menuiseries ou entreprise granulés bois notamment)).
- D'autres pistes pourront être étudiées avec les entreprises locales ou encore le secteur agricole (unité de méthanisation, ...).

Amélioration énergétique des bâtiments existants

Plusieurs actions en faveur de l'amélioration des bâtiments présents actuellement dans le parc d'activités peuvent être mises en place :

- réaliser une réhabilitation thermique les bâtiments,
- optimiser les process,
- implanter des panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques en fonction des besoins),
- réaliser un bilan qualitatif et quantitatif des flux de matières et d'énergies pour une démarche de synergies et de mutualisation entre les entreprises.

Construction exemplaire en matière d'énergie

Plusieurs actions en faveur de la performance énergétique des constructions/bâtiments peuvent être mises en place :

- construire des bâtiments bioclimatiques avec une exigence forte en matière de lumière naturelle, d'isolation, de ventilation naturelle, etc.,
- rendre obligatoire la production d'énergie solaire thermique et photovoltaïque en fonction des besoins (100% des besoins thermiques et électriques couverts),
- rendre obligatoire les synergies avec au moins une autre entreprise de la zone (matières ou énergies).

ÉNERGIE RENOUVELABLES

Un potentiel de production d'énergies renouvelables sur la commune

La commune de Porte de Savoie possède un bon potentiel pour produire localement une énergie renouvelable. Les sources d'énergies envisageables sont les suivantes :

- solaire photovoltaïque diffus - 0,1 GWh/an déjà installé sur la commune (10 m² de panneaux pour 1 kWc soit 1100 kWh/an),
- solaire thermique - 1,3 GWh/an déjà installé sur la commune (10m² de panneaux pour 4000 kWh/an),
- géothermie en sous-sol,
- aérothermie,
- bois énergie sous conditions,
- biogaz pour injection sur le réseau ou autoconsommation.

La production d'énergies renouvelables sur la commune est actuellement répartie de la manière suivante (2013) :

- production totale de 1,5 GWh/an,
- production liée au bois énergie (76%), solaire thermique (14%), photovoltaïque (8,45%) et géothermie (0,9%).

La production locale est en partie produite sur la commune (1,5%) et en partie importée (6,9%) pour répondre aux besoins en électricité (36,2%) et en gaz (54%).

Valorisation de l'énergie solaire

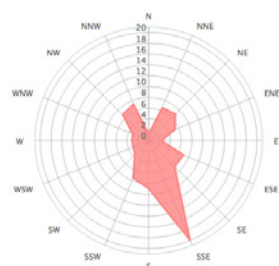
La commune possède une bonne exposition au soleil qui lui permet de couvrir une partie de ses besoins électriques par de l'énergie solaire photovoltaïque.

Les consommations électriques industrielles existantes sont de 54% x 0,3 GWh/an = 162 MWh/an.

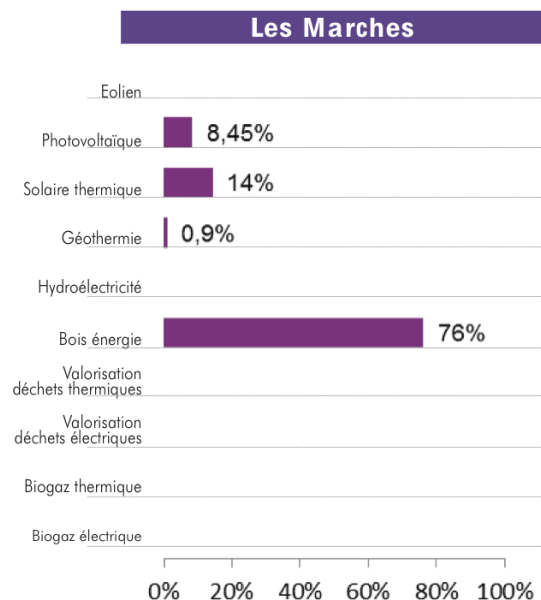
Le potentiel de production d'énergie en photovoltaïque pour assurer ces besoins est estimé à 1 473 m² de panneaux solaires photovoltaïques (162 MWh/an x 1,1 MWh/an x 10 m²). Au sein de la zone existante, la surface de toiture pouvant participer à la production d'énergie solaire photovoltaïque est d'environ 21 000 m².

Valorisation du potentiel éolien-orange

Le site est soumis à des vents dominants importants Nord-Sud provenant de la Cluse qu'il s'agira de valoriser dans le cadre d'une conception bioclimatique des bâtiments.



SOURCE : MÉTROPOLE SAVOIE, FICHE ÉNERGIE COMMUNALE



TOITURE 1 PENTE AU SUD - HABITATION



TOITURE 1 PENTE AU SUD - ENTREPRISE EXISTANTE



TOITURE PLANE - ENTREPRISE



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

L'écologie industrielle et territoriale est une démarche opérationnelle et volontaire des collectivités concernant l'implantation et la gestion des entreprises sur son territoire. L'objectif est de réduire l'impact des parcs d'activités sur le territoire, en se basant sur un système de production en cycle et non linéaire.

Le modèle de production actuel, basé en linéarité production - distribution - consommation - déchets, ne prend pas place dans un modèle durable et pérenne. L'écologie industrielle et territoriale s'inspire du modèle de production de la nature : un modèle de production en cycle où «Rien ne se perd, tout se transforme».

Quels intérêts?

POUR LES ENTREPRISES

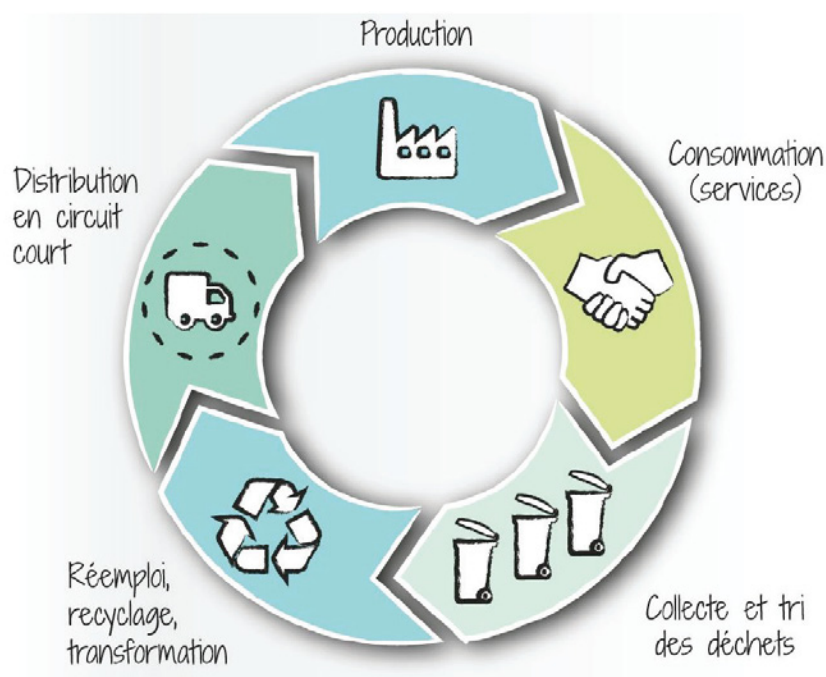
- Adopter une stratégie innovante avec une valeur ajoutée environnementale
- Réduire l'impact énergétique de l'entreprise sur l'environnement
- Réaliser des économies d'échelle (mutualisation, partage d'équipements)
- Réduire les coûts d'approvisionnement en matières premières et de traitement des déchets
- Générer de nouveaux revenus par la vente de sous-produits (optimisation des déchets)
- Améliorer l'image de l'entreprise aux yeux des clients et des fournisseurs, des riverains, de la société civile

POUR LES COLLECTIVITÉS

- Réduire la consommation de ressources naturelles, les pollutions et les nuisances du territoire
- Réhabiliter une zone d'activités en parc éco-industriel
- Améliorer l'attractivité et l'image de la zone d'activités et du territoire
- Dynamiser le développement économique du territoire

EXTRAIT DE L'ASSOCIATION ORÉEÉ

«RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE VOTRE TERRITOIRE GRÂCE À L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE»



OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE ET APPLICATION AU PARC D'ACTIVITÉS DE PLAN CUMIN

Quels objectifs?

OPTIMISATION DES FLUX DE DÉPLACEMENTS

- Mutualisation des services
- Gestion collective des déchets
- Limitation des transports de marchandise
- Développement des modes doux

OPTIMISATION DES FLUX ÉNERGÉTIQUES

- Mutualisation des équipements
- Utilisation des excédents énergétiques
- Fluide / Chaleur / Vapeur / Froid

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En fonction des sources disponibles à chaque site de projet

VALORISATION DES DÉCHETS

Cartons / Plastique / Goudrons / Déchets organiques / Sels / Eaux grasses...

Application à Plan Cumin

OPTIMISATION DES FLUX DE DÉPLACEMENTS

- Densité d'entreprises permettant d'envisager une mutualisation des services, de la collecte, ...
- Liaison avec la gare de Montmélián par un réseau cyclable de qualité et une navette
- Aménagement d'un arrêt de bus sur la RD1090 au niveau du parc d'activités
- Intégration de l'itinéraire 4 modes doux dans le plan d'aménagement

OPTIMISATION DES FLUX ÉNERGÉTIQUES

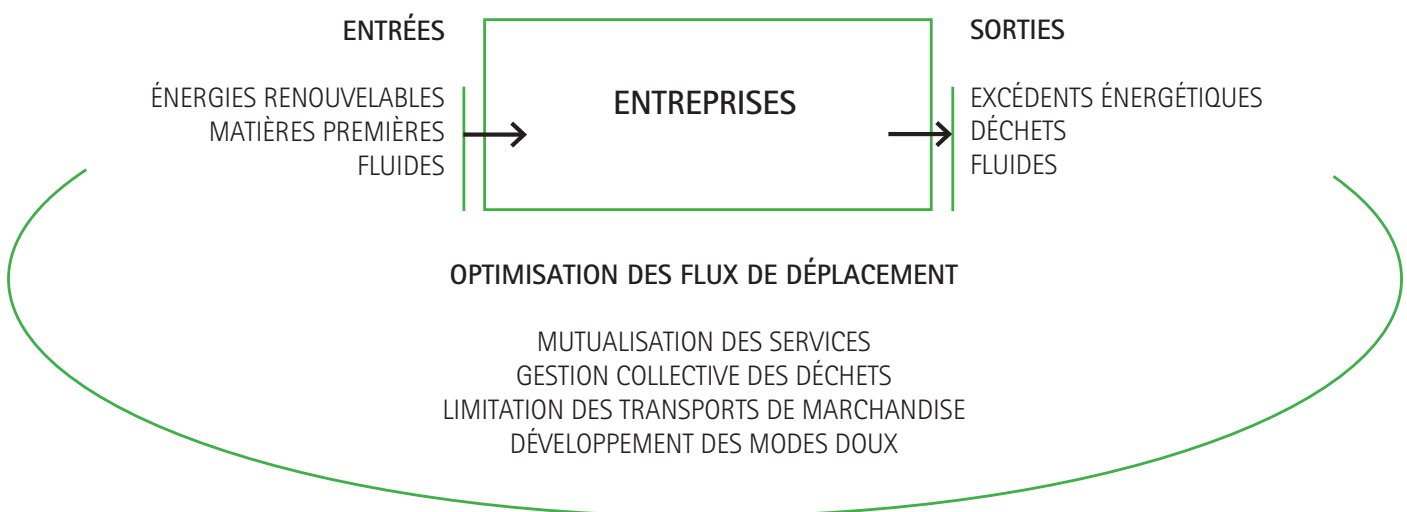
- Etude d'opportunité pour accueillir une plateforme carburants/logistique alternatifs sur Plan Cumin
- Développement d'une offre de services sur site
- Mise en place d'un PDIE

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Valorisation du potentiel de production d'énergies renouvelables sur la commune aujourd'hui sous-exploité :

VALORISATION DES DÉCHETS

- Des synergies potentielles sur le site (utilisation des déchets en valorisation énergétique, récupération et réutilisation de l'eau, ...)
- Etude approfondie d'identification des potentiels avec les entreprises actuelles et futures



DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

On se reportera à l'étude d'impact pour l'analyse complète et les planches illustrées concernant l'état initial du site et de son environnement, ainsi que pour l'analyse des impacts environnementaux.

Sont résumés ici les aspects essentiels de l'état initial du site qui ont permis de juger de la faisabilité générale du projet, d'évaluer les potentialités et les contraintes présentes sur le terrain.

PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

D'une superficie de 27,5ha, le projet d'extension du parc d'activités de Plan Cumin s'implante sur la commune nouvelle de Porte de Savoie (anciennement les Marches). Le périmètre comprend 25,8ha d'extension et 1,7ha de requalification des voies existantes.

Il est occupé principalement par des terres agricoles et des bosquets - 6,3 ha du projet d'extension concerne des zones agricoles.

Le périmètre intègre l'aménagement d'un futur giratoire qui permettra de desservir le parc d'activités depuis l'autoroute A43.

L'extension du périmètre initial vers la RD1090 et la RD201 permet d'assurer une insertion urbaine du parc d'activités et son désenclavement.

L'extension du périmètre initial vers l'A43 permet d'envisager l'implantation d'entreprises vitrine le long de l'autoroute.

Le périmètre est délimité par :

- la zone d'activités de Plan Cumin au sud,
- la RD1090 et le nouveau giratoire à l'Ouest,
- l'A43 et son péage au Nord,
- une habitation et son chemin d'accès à l'Est.

Périmètre ZAC opérationnel : 27,5ha



CADRE ENVIRONNEMENTAL

Un site en partie cultivé proche de zones naturelles de qualité

Le site de projet se situe en accroche avec la zone d'activités de Plan Cumin. Celle-ci constitue aujourd'hui une limite Nord à l'urbanisation. De part et d'autre du site, la diversité naturelle et paysagère est riche d'espaces naturels protégés et remarquables (ZNIEFF de type I « Prairies humides et Bocages des Abymes de Myans », PNR de la Chartreuse) et de zones humides.

Le site de projet est compris dans une zone agricole composée de prairies permanentes et de cultures. Le maillage bocager a été maintenu sur certains secteurs marquant fortement le paysage, structurant le parcellaire. Les continuités écologiques sont aujourd'hui assurées par cet espace agricole préservé.

Un contexte géomorphologique contraint

Le site de projet présente un grand intérêt géomorphologique. Il est à ce titre cité parmi les sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes.

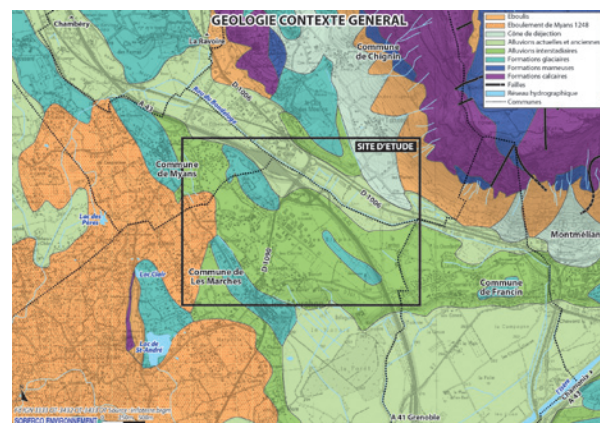
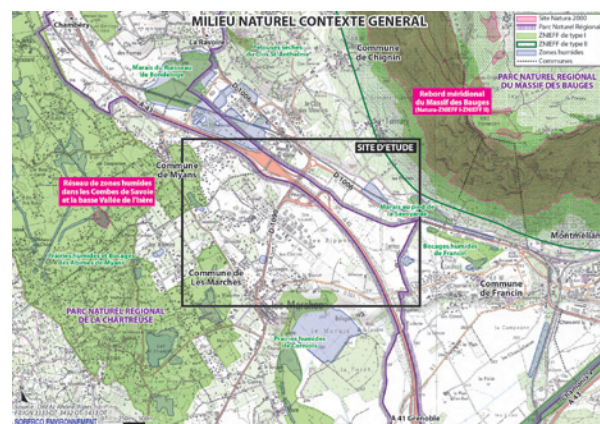
Les sols composés de limons argileux favorisent la rétention et la stagnation des eaux de pluie à la surface nécessitant d'aménager de vastes espaces de gestion alternative (noues, bassins).

Une topographie en déclivité vers le nord

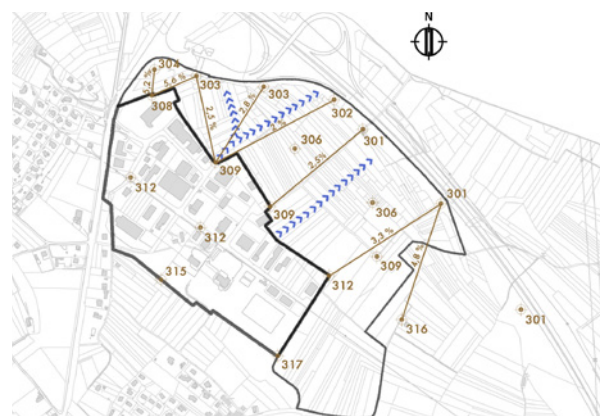
Localisé entre les plaines de l'Isère et de Bondelonge, le site se situe sur une zone de plateaux morainiques à une altitude comprise entre 300 et 320 mètres, comprenant quelques buttes.

La topographie du site est relativement plane au sud et au nord Ouest, et plus marquée en pente au Nord Est, en direction de l'A43. Une gestion des déblais-remblais sera à prendre en compte pour limiter l'impact de l'urbanisation sur le site.

EXTRAIT ETUDE D'IMPACT



TOPOGRAPHIE DU SITE



CADRE ENVIRONNEMENTAL

Un site exempt de risques naturels

Le site de projet n'est concerné par aucun Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Bassin Chambérien et de l'Isère.

L'aléa inondation sur le ruisseau du Bondelonge se situe au Nord de l'A43 et n'impacte donc pas le site.

Un aléa faible de retrait gonflement des argiles concerne l'ensemble de la commune.

Le projet est par conséquent exempt d'adaptation du plan d'aménagement aux risques naturels.

L'autoroute A43, forte source de nuisances acoustiques

L'A43 constitue la principale source de nuisance acoustique. Le site est donc concerné par la loi Barnier, amendement DUPONT, qui prévoit au titre de l'article L 111.4 du code de l'urbanisme une bande d'inconstructibilité de 75 m de part et d'autre de la voie.

La RD1090 constitue la deuxième source de nuisance. Classée en catégorie 3, elle impacte la façade Est du parc d'activités actuel, et le secteur Nord Ouest du périmètre d'extension.

Une vigilance particulière est donc à prendre dans l'implantation des constructions et des espaces publics vis-à-vis du confort acoustique.

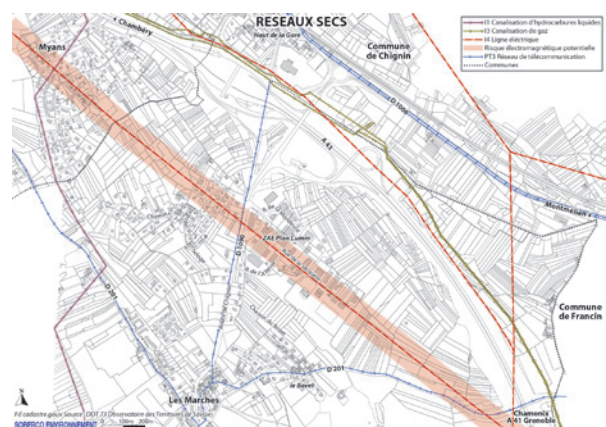
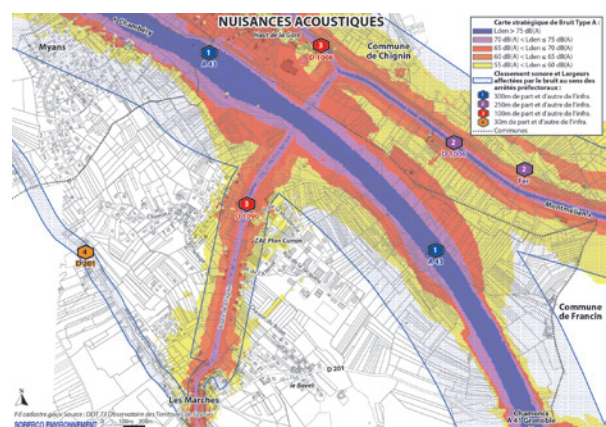
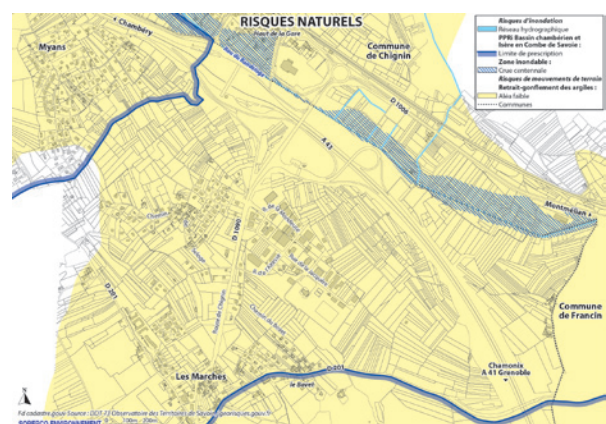
Une ligne électrique présentant un risque électromagnétique

La zone d'activités actuelle est traversée par une ligne électrique d'une puissance de 63 kV. Les risques électromagnétiques associés sont à prendre en compte sur une distance de 63 m de part et d'autre de la ligne.

Des canalisations gaz et d'hydrocarbures sont présentes au Nord de l'A43 et à l'Est. Eloignées, elles n'impactent pas le site de projet.

Sur la commune de Chignin, un ancien site SEVESO seuil bas « Entrepôt pétrolier de Chambéry » était présent mais a été déclassé après une procédure de démantèlement et dépollution sous le contrôle de la DREAL et des services de la Préfecture de la Savoie. Celui-ci n'impacte pas le site de projet.

EXTRAIT ETUDE D'IMPACT



PAYSAGE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ

Des vues remarquables sur le grand paysage

La présence des massifs des Bauges et de la Chartreuse confère au site des vues remarquables et de qualité. Le Mont Granier constitue un élément de repère du paysage important dans le site.

La plaine agricole et l'absence d'obstacles visuels libèrent ainsi les vues vers les massifs.

Depuis les axes routiers, le site est perceptible depuis le péage autoroutier «Les Marches» et la RD1090. Situé en hauteur vis-à-vis de l'autoroute, la zone d'activités actuelle n'est pas visible hormis le foncier le plus proche de l'autoroute situé en contre-haut.

Un paysage ouvert et de bocage

Le site a conservé une trace de haies bocagères qui structurent le paysage proche dans le périmètre d'extension. En fonction de leur implantation, elles structurent à la fois des espaces d'intimité, délimitent visuellement la zone d'extension et ouvrent vers les grands massifs.

Dans le cadre du projet, il sera nécessaire de préserver les structures végétales en place, de préserver les vues et les ouvertures vers le grand paysage.

VUES SUR LES MASSIFS



VUES CADRÉES PAR LES BOSQUETS



VUES DEPUIS LE PÉAGE ET L'A43



VUES INCLINÉES DU SITE D'ÉTUDE



ACCESSIBILITÉ DU SITE

Un site enclavé

Le site offre aujourd'hui un accès facilité aux grandes infrastructures routières depuis l'échangeur Chignin-Les Marches / sortie 21. L'accès à la zone d'activité actuelle de Plan Cumin doit ensuite être réalisé par la RD1090 par une unique entrée, aménagée en tourne-à-gauche. Celui-ci présente aujourd'hui un dimensionnement insuffisant au regard du projet d'extension. Il est également contraint dans son aménagement et limite la sécurité et la lisibilité du parc d'activités. Depuis le Sud et l'Est, aucun accès n'est aménagé sur la RD201. Des rues étroites et inadaptées permettent de rejoindre la RD1090 sans passer par le centre bourg, impactant les riverains présents.

Un réseau viaire en impasse

La desserte actuelle est organisée par la rue de la Jacquère qui structure la partie centrale de la zone d'activités. Trois systèmes d'impasse avec retournement préfigurent la poursuite du système viaire dans le périmètre d'extension avec deux impasses en direction du Nord, et une impasse en direction de l'Est.

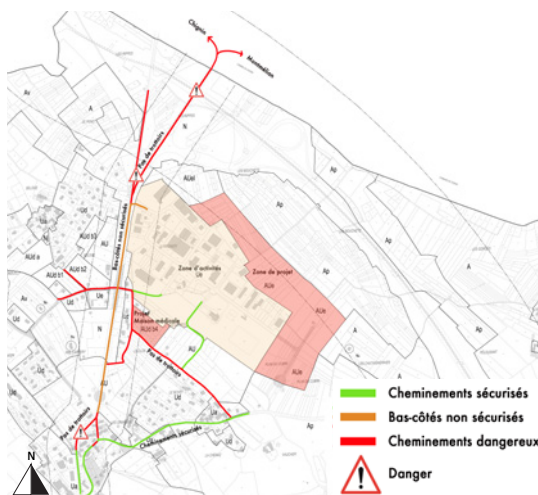
Des aménagements inadaptés à la pratique des modes doux

À l'intérieur du site, l'absence d'infrastructures dédiées aux piétons et aux cycles rend inconfortable leur pratique. Des cheminements empruntés de manière informelle s'organisent ainsi vers les équipements sportifs et de loisirs (skate parc, salle polyvalente, etc.). Conjugué au manque de services et d'équipements aux salariés, la part des déplacements motorisés est importante avec des flux multiples à tout moment de la journée. Pour autant, des liens vers le centre bourg et les futures zones d'urbanisation sont envisagées ou envisageables compte tenu du réseau existant, au Sud.

RESEAU VIAIRE EXISTANT



RESEAU MODES DOUX EXISTANTS



PROGRAMMATION EXISTANTE

Une zone à vocation économique

La zone d'activités actuelle est composée d'une majorité d'entreprises à vocation artisanale et commerciale. 36 entreprises sont implantées avec une structuration hétérogène.

Il n'existe pas de stratégie d'accueil thématique pour le développement de la zone même si les secteurs du BTP/menuiserie (22%) et de la vente en gros ou en détail (17%) sont davantage représentés.

L'implantation de plusieurs néogiants en vin et services associés, en pleine croissance, interroge le développement de ce secteur d'activité dans un pôle viticole.

Une absence de services aux salariés

Le développement par tranches successives de la zone d'activités n'a pas intégré l'accueil d'une offre de services dédiés aux salariés.

Les services de restauration à proximité sont situés :

- dans le centre bourg (un restaurant) / 1 km,
- sur Chignin (une boulangerie et un restaurant) / 3 km,
- sur Francin et Montmélian (restaurants, supermarché, boulangeries et snacks) / 4 à 5 km.

La communauté de communes a mis en service en 2019 un pôle petite enfance intercommunale sur la commune de Myans, située à 2km. Ce service, actuellement mis en place, n'est pas destiné aux besoins des entreprises du site. Aucun équipement petite enfance, type crèche interentreprises, n'est présent sur le site et à proximité, ni prévu à ce jour.

Un pôle d'équipements sportifs en développement

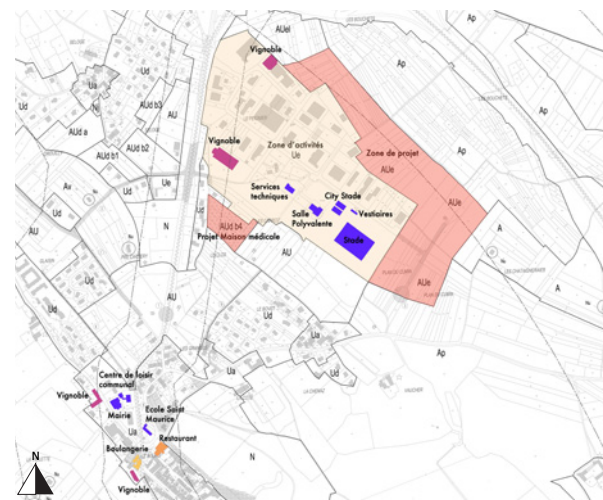
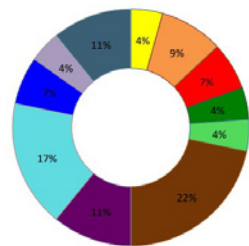
Au Sud de la zone d'activités actuelle, plusieurs équipements sportifs et de loisirs sont implantés :

- un terrain de foot qui sera réaménagé,
- un skate parc / city stade,
- une salle polyvalente sous-dimensionnée par rapport à la demande.

Pour répondre à la demande, la commune prévoit la construction d'un nouveau gymnase à proximité de la salle polyvalente assurant l'offre sportive sur l'ensemble du projet.

Il s'agira dans le cadre du projet d'extension de relier les futures entreprises aux équipements existants par des continuités piétonnes et cycles continues, confortables et sécurisées.

ENTREPRISES PRÉSENTES SUR SITE



PRÉSENTATION DU PROJET

DÉMARCHE DE PROJET

Le projet s'appuie avant toute chose sur une connaissance fine du territoire, un travail d'analyse et de diagnostic intégrant les données environnementales, paysagères, sociales, économiques, ... permettant l'identification des invariants de projet.

Ces éléments permettent d'esquisser les principes de composition, ils garantissent l'intégration du projet dans son territoire. Il s'agit ici de faire naître le projet d'extension du parc d'activités de Plan Cumin et non d'y plaquer un geste urbain conçu ex-nihilo.

Ce projet doit permettre de répondre à la forte croissance économique du territoire en engageant le développement de la zone existante sur sa façade Nord et Est, en accueillant les besoins d'extension et/ou de relocalisation d'entreprises d'ores et déjà sur place, et en assurant une desserte optimisée des lots.

Le projet d'extension s'inscrit dans une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT), portée notamment par Métropole Savoie en charge du Scot.

Dans le cadre de la démarche, les acteurs économiques en place et intéressés pour s'installer sur le site ont été intégrés lors d'un atelier d'information et de questionnaires.

RAPPEL DES OBJECTIFS

Les enjeux sur la zone sont multiples :

- Mettre en place les conditions de mise en œuvre d'un projet industriel inscrit dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
- Mettre en avant l'angle environnemental comme vecteur de la durabilité et levier en terme d'image
- Préserver le cadre environnemental et paysager et les qualités écologiques du site
- Réaliser un quartier d'activités qui qualifie l'existant, l'intègre dans un projet global
- Renforcer le rôle urbain du quartier dans les continuités viaires, les modes doux, ...
- Accueillir des lieux d'intensité porteur d'équipements et d'animation de la zone d'activités
- Mettre en place une stratégie de mobilité durable
- S'inscrire dans une démarche de reproductibilité

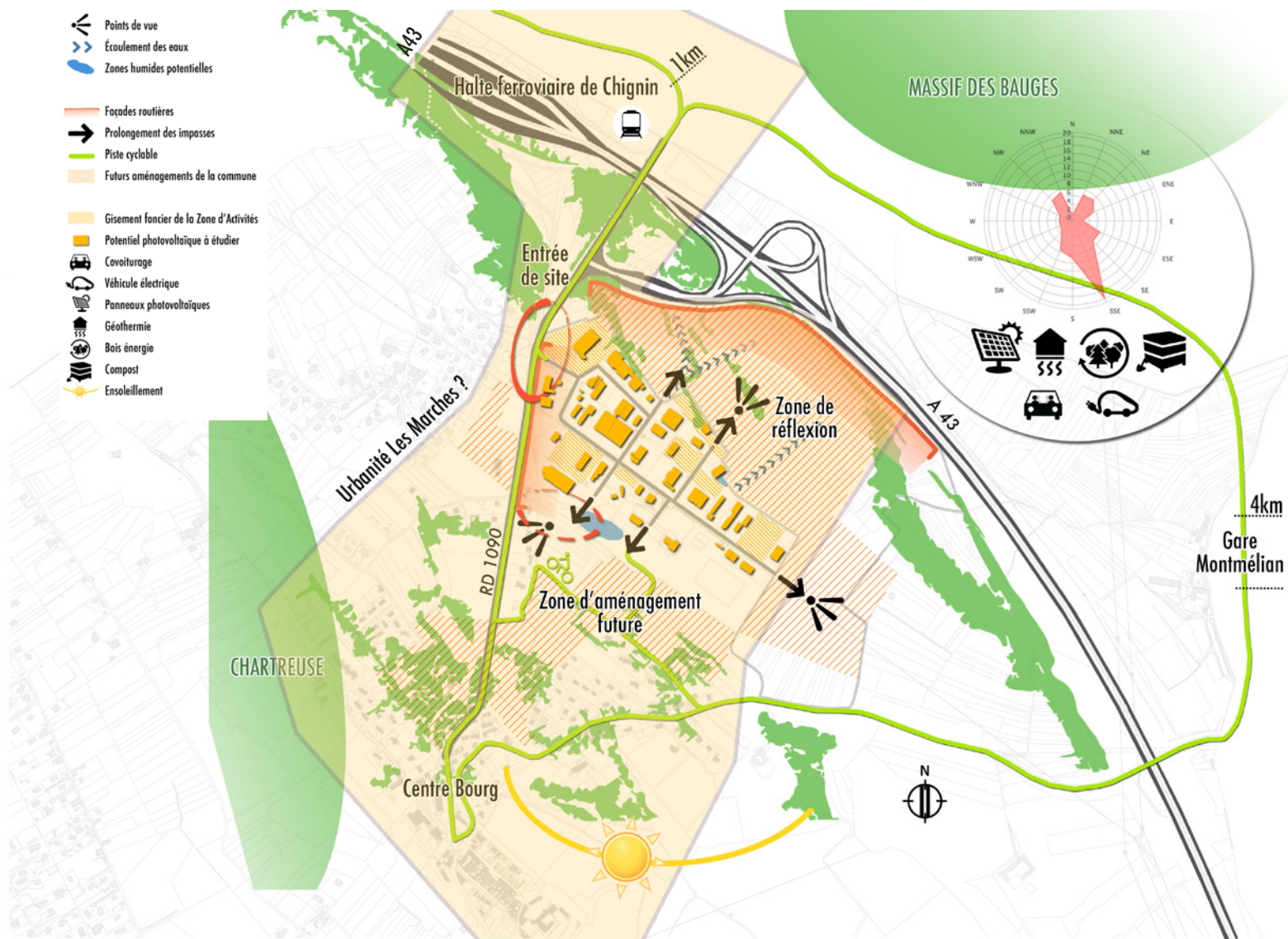
LES INVARIANTS DE PROJET JUSTIFIÉS PAR L'AEU

Intégrer le parc d'activités dans son socle environnemental, paysager et urbain constitue l'enjeu prioritaire du projet de développement de la zone.

Greffe urbaine et paysagère

Le diagnostic a révélé les bases de la construction du projet d'extension de Plan Cumin et la réhabilitation de la zone d'activités existante autour des principes fondateurs suivants :

- Préserver et mettre en valeur le socle environnemental par la valorisation des vues, le maintien des continuités écologiques et des bosquets, la mise en place d'une gestion alternative des eaux de pluie, l'insertion dans la pente ;
- Renforcer la visibilité du parc d'activités par la valorisation des façades routières, la constitution d'un paysage commun entre la zone d'activités actuelle et l'extension ;
- Créer les conditions d'accès favorables par l'aménagement de nouveaux accès, le prolongement de la trame viaire existante, le renforcement du lien avec les gares, existantes et futures, et du réseau de mobilités alternatives ;
- Prolonger l'urbanité de la commune par l'accueil de nouveaux services, et la connexion avec les autres projets urbains ;
- Créer un territoire de référence pour le développement de services et technologies appliqués à l'environnement : avec, en particulier, les énergies renouvelables (Institut National de l'Energie Solaire).



LES PRINCIPES DE COMPOSITION RETENUS

Préserver et mettre en valeur le socle environnemental du site, insertion paysagère



Les bosquets et arbres existants

Ils participent à la structure paysagère du quartier. Leur conservation est essentielle pour assurer un cadre de vie de qualité dès le début de la transformation du quartier. Ils participent également aux continuités écologiques globales du territoire et au développement de la biodiversité via un micro réseau écologique à l'intérieur du projet d'extension.



La limite ville campagne

Un traitement paysager des fonds de parcelles devra être mis en place sur la limite Est du projet d'extension afin de ne pas dégrader l'interface avec la plaine agricole.



Les noues paysagères

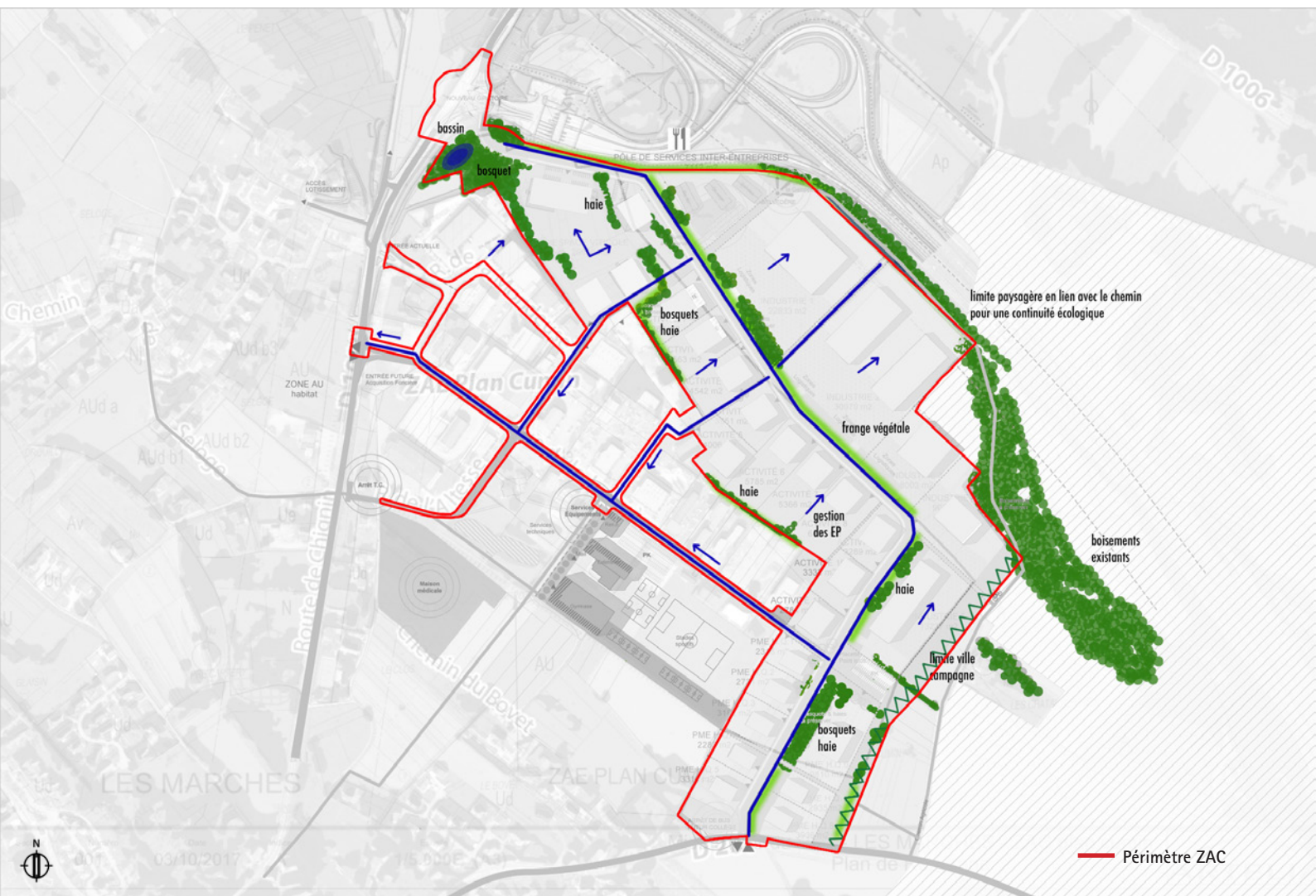
Elles assurent la collecte des eaux pluviales le long des rues pour les acheminer jusqu'au réseau d'assainissement d'eaux pluviales enterré. Elles sont à minima végétalisées voire plantées d'arbres.



La gestion de la topographie

Le site présente une déclivité qu'il s'agit de prendre en compte pour mettre en place une gestion des eaux pluviales de manière alternative (infiltration et rétention à la parcelle).

Les constructions devront également s'insérer dans la topographie du site pour limiter les déblais-remblais.



LES PRINCIPES DE COMPOSITION RETENUS

Renforcer la lisibilité du parc d'activités, constituer un paysage commun entre zone existante et projet d'extension

— Les axes porteurs d'intensité

La rue de la jacquère et la future rue nord portent toutes deux un enjeu d'intensité fort. Les accès seront organisés principalement depuis ces rues.

— Les façades urbaines

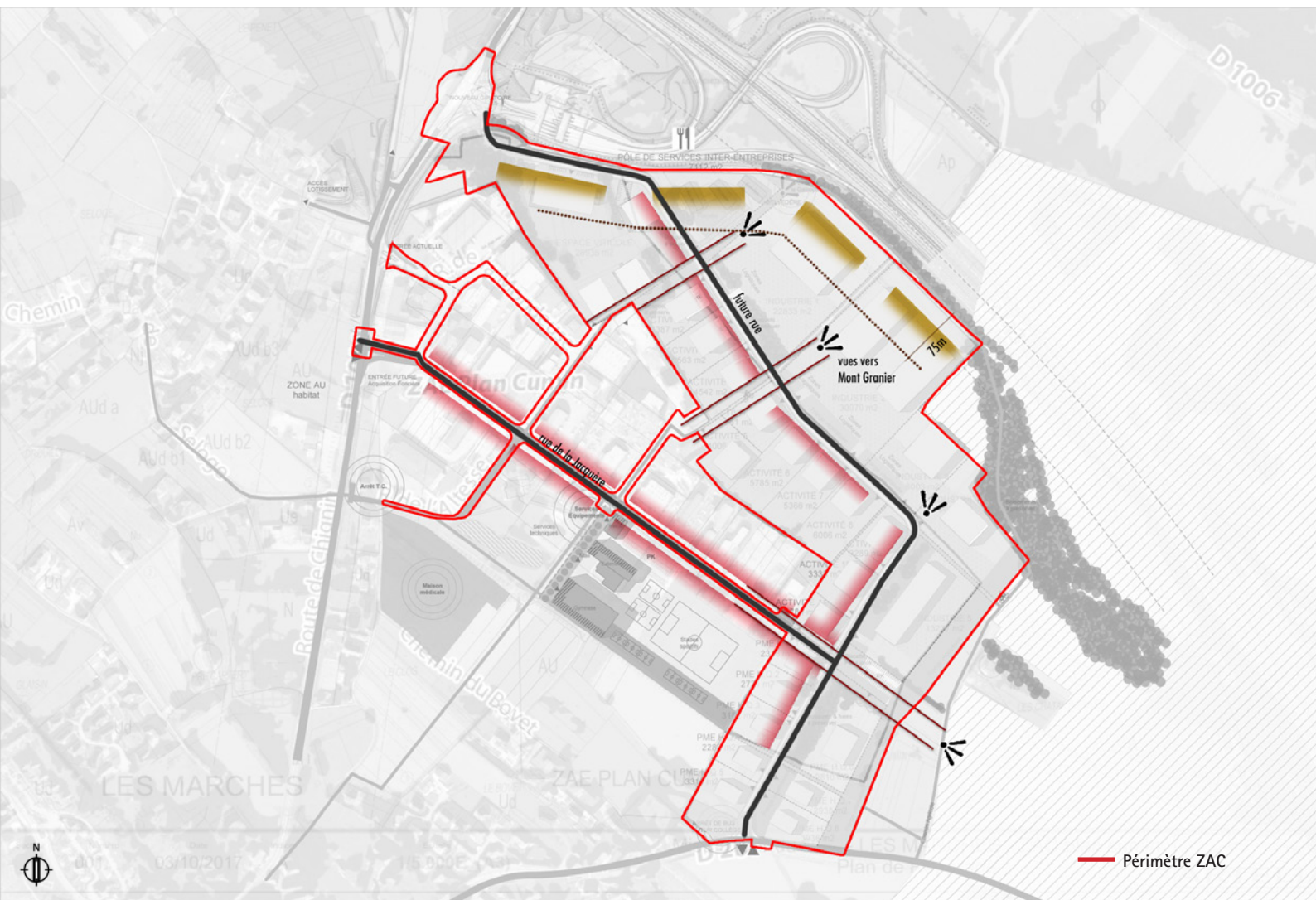
L'alignement des constructions sera recherché sur les deux axes majeurs du parc d'activités au moins sur une des deux façades. Un traitement qualitatif des constructions en façade et de la limite publique devra être recherché.

— La façade autoroutière

Espaces stratégiques, vitrines, pour rendre figurable le parc d'activités depuis l'extérieur, les façades bâties situées le long de l'A43 devront être traitées de manière très qualitative aussi bien dans leur traitement architectural et paysager.

— Les césures - vues

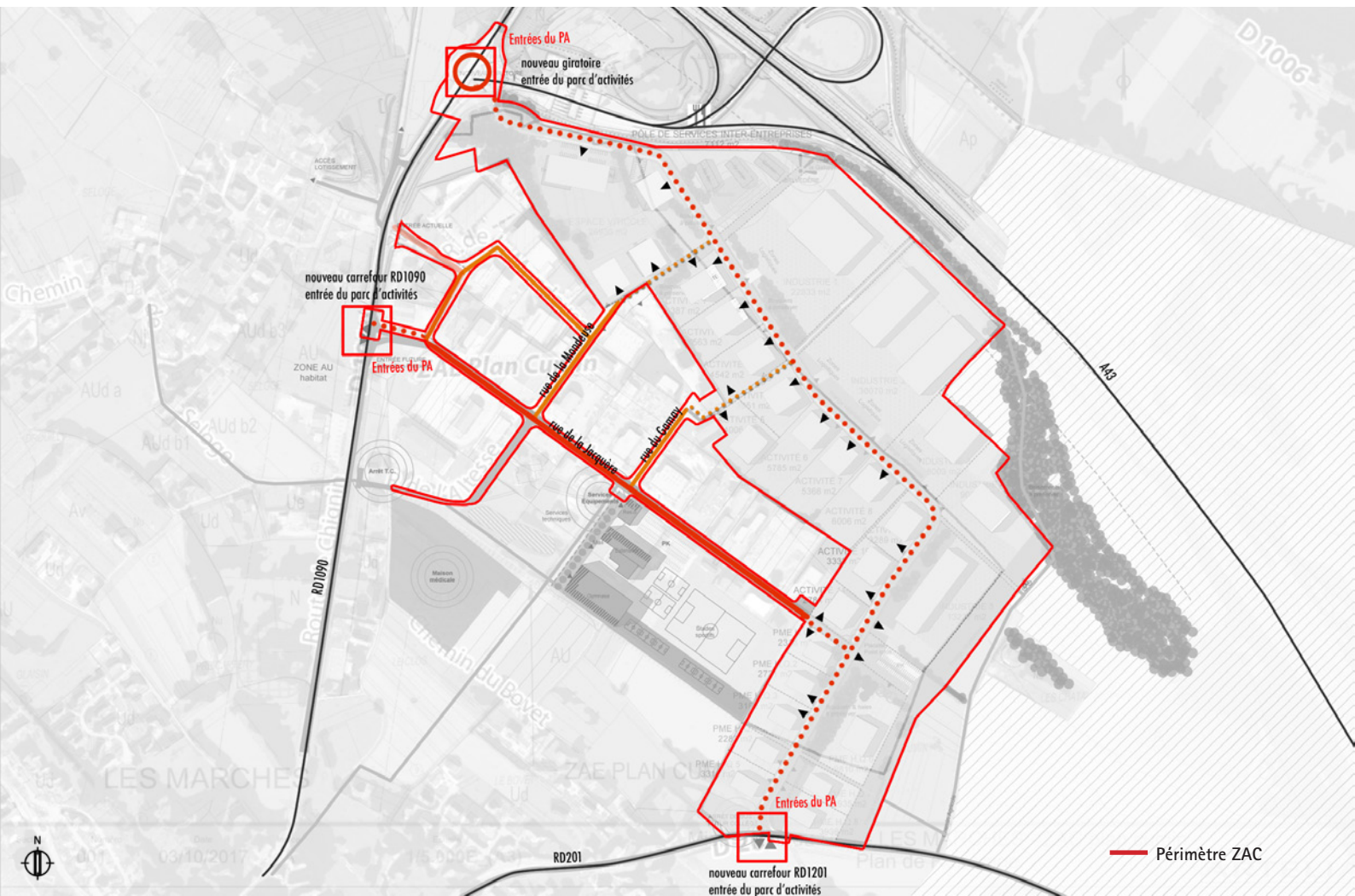
Afin de préserver les vues vers le grand paysage, notamment le Mont Granier et la plaine agricole, des axes libres de toute construction devront être respectés.



LES PRINCIPES DE COMPOSITION RETENUS

Créer les conditions d'accès favorables à la desserte du parc d'activités

- La rue de la jacquère - existant
 Epine dorsale du secteur, elle porte l'ensemble des flux tous modes, en double sens PL. Son réaménagement permettra une revégétalisation de l'axe, l'intégration de la gestion alternative des eaux pluviales et l'amélioration des parcours piétons. Une nouvelle entrée sur la RD1090 est projetée pour améliorer la lisibilité de l'entrée du parc et renforcer son rôle d'axe structurant.
- La future rue nord - extension
 Axe majeur du quartier, elle assurera une desserte directe du parc d'activités depuis le péage à partir d'un nouveau giratoire et l'accessibilité des entreprises le long de l'A43. Elle se connectera à la rue de la Jacquère et à la RD201, offrant une troisième entrée au parc d'activités dont l'accès sera interdit au PL.
- Les rues secondaires - existant
 Elles assurent une desserte en profondeur du parc d'activités. Leur réaménagement permettra d'intégrer la gestion alternative des eaux pluviales et l'amélioration des parcours piétons.
- Les rues secondaires - extension
 Elles prolongent les rues secondaires existantes. Elles permettent l'urbanisation de premiers lots en continuité du tissu urbain existant.



LES PRINCIPES DE COMPOSITION RETENUS

Développer une ville des courtes distances en assurant des parcours directs, confortables et sécurisés pour tous

■ Les rues - existant

Le réaménagement de la rue de la Jacquère et des rues secondaires permettra d'améliorer les parcours piétons en offrant un cheminement sécurisé et confortable. Elles permettent l'urbanisation de premiers lots en continuité du tissu urbain existant.

●●● Les rues - extension

La future rue nord et les rues secondaires participeront au maillage piétons et cycles du parc d'activités des liaisons vers le centre-bourg, les secteurs d'habitat et les chemins agricoles existants seront renforcés.

● Les pôles d'intensité

Le projet développe un chapelet de lieux d'intensité dans lesquels des services aux salariés devront être implantés de manière préférentielle : point info, restauration inter-entreprises, conciergerie,
Les équipements existants présents sur le site (salle polyvalente, terrains sportifs) seront valorisés.

■ Réseau modes doux propre

Dans les secteurs d'interface et à proximité immédiate des pôles d'intensité, plusieurs placettes seront aménagées comme lieux de rencontre. Elles favoriseront les échanges et offriront des espaces de détente (table de pique nique, ...) et d'information aux différents points d'entrée du parc d'activités. Un réseau de cheminement mixtes piétons-vélos connectent les différents lieux d'intensité de manière sécurisée et confortable.



PRÉSENTATION DU PROJET

Proposer une offre d'activités qui répondent aux besoins du territoire

Le pôle viticole

Au contact de plusieurs entreprises liées à la viticulture sur le parc d'activités existant, ce secteur favorisera l'accueil d'entreprises dans le domaine viticole. Des synergies interentreprises pourront être mises en place afin de participer à la démarche d'écologie industrielle territoriale développée sur le site.

Le tertiaire

Cet espace vitrine offre une forte visibilité. L'implantation d'une offre économique haut de gamme permettra de traiter qualitativement la façade autoroutière du péage et participera à l'attractivité de Plan Cumin.

Les activités productives - TPE/PME/PMI

Les activités productives trouveront place. La mutualisation des accès et des aires de stationnement est encouragée pour limiter l'imperméabilisation du sol et une homogénéisation du traitement des entrées.

Les PME/PMI/Industries

Afin de répondre à quelques demandes locales, des terrains d'une superficie de 1 à 3 ha devront être développés. Le traitement des franges avec l'espace agricole, ainsi que l'insertion du bâtiment dans la pente, seront à privilégier.

L'économie de service

Une nouvelle offre d'entreprises à forte valeur ajoutée pourrait s'implanter pour monter en gamme le parc d'activités.

Données du programme

L'opération d'aménagement menée consistera à aménager les terrains pour accueillir des activités économiques à dominante industrielle, artisanale et tertiaire. L'extension concerne 25,8 hectares, en continuité de la ZA existante. L'aménagement prévoit un pôle viticole, un pôle d'artisanat/TPE/PME/PMI et un pôle d'économie du service :

Surface cessible par secteur	Pôle viticole	27 000m ²
	Artisanat/TPE/PME/PMI	48 000m ²
	PME/PMI grands lots	84 000m ²
	Services	7 000
	Services haute qualité	31 000m ²
Ratio d'emploi/m²		On considère un ratio de 40 emplois par hectare, donc une estimation de 800 nouveaux emplois environ créés sur le site
Rejets d'eaux usées		1 emploi = 0.5 EH soit 400 EH environ au total

*Le ratio surface de plancher / surface de terrain recherché dans le cadre de l'opération sera de 40% minimum pour optimiser l'utilisation du foncier.

Il nécessitera le prolongement de la trame viaire existante, afin de relier la rue de la Jacquère à la D1090 et de compléter la trame viaire interne. Ainsi, des voies structurantes en double sens adaptées aux poids lourds, des voies de desserte à simple sens poids lourds et des voies de desserte double sens sans poids lourds sont prévues. Au total, le projet concerne 1 350 mètres linéaires de voirie. Il prévoit également la suppression de l'entrée de zone actuelle sur la D1090 et l'amélioration de l'accès au site grâce à : un giratoire en sortie de l'A43 qui remplacera le carrefour actuel, remplaçant ainsi l'accès depuis la D1090 ; et le renforcement du maillage modes doux depuis le centre-bourg.

PLAN DE CONCERTATION

La mise en œuvre d'un projet durable repose avant tout sur une écoute sensible des différents points de vue, le renoncement aux solutions toutes faites, des temps de réflexion et d'arbitrage conséquents, un management de projet particulièrement dynamique et un engagement de tous dans une vision éco-responsable de la conception, de la construction et de l'aménagement.

Ainsi la démarche de développement durable suppose que les différents partenaires et utilisateurs du projet (habitants, gestionnaires, entreprises, usagers, riverains...) soient impliqués dès le démarrage de cette dynamique afin de construire un projet commun à partir d'un «diagnostic partagé».

Les parties prenantes sont :

- Le milieu social et économique :

Habitants /riverains/associations

Acteurs locaux / grand public

Entreprises présentes sur place et/ou projetant une installation future

- Les partenaires institutionnels :

Communauté de commune Coeur de Savoie

La commune de Porte de Savoie

Métropole Savoie

Services techniques municipaux

Chambéry Grand Lac Economie

Etat (DDT 73, DRAC...)

La consultation

Forme organisée d'information ascendante, la consultation a pour objectif de recueillir l'avis de tout ou partie des citoyens d'un territoire.

Le participant ne prend pas part à la décision, mais, par ses remarques, éclaire le décideur. La consultation peut relever d'une obligation légale (enquêtes publiques) ou être volontaire (référendum municipal, questionnaire d'enquête).

Deux ateliers d'urbanisme ont été organisés.

Le premier en phase de diagnostic a permis de mettre autour de la table les différents services techniques et élus de l'intercommunalité, de la commune et Métropole Savoie pour partager une vision opérationnelle et stratégique du site de projet.

Le deuxième, à destination du tissu économique, a présenté les premières pistes de projet en séance commune. Un questionnaire distribué à chaque entreprise présente sur place a également été réalisé.

L'information et la sensibilisation

Les acteurs publics informent la population du projet qui va être réalisé sans attendre de retour particulier de sa part.

La sensibilisation est une forme d'information qui utilise des arguments de bon sens, des données chiffrées, des métaphores, mais qui joue aussi parfois sur la fibre émotionnelle du public pour lui faire prendre conscience de l'importance d'un phénomène ou d'une cause, et de sa capacité propre à agir. Si l'information représente le niveau le plus faible de la participation, elle demeure une composante indispensable dans les autres niveaux.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Savoie a approuvé l'ouverture de la concertation préalable au dossier de création de la ZAC 2 Plan Cumin le 5 juillet 2018. La procédure de consultation publique s'est déroulée jusqu'au 31 janvier 2019. Un bilan de la concertation a été approuvé lors du conseil communautaire du 28 mars 2019. Lors de cette concertation, il y a eu une réunion publique le 11 décembre 2018, des registres de concertation papier (commune de Porte de Savoie et Communauté de Communes Cœur de Savoie) et mise en ligne du dossier et registres des courriels.

Les sujets évoqués ont été au niveau de la complémentarité programmatique avec le parc d'activités Alpespace, sur les accès et notamment le nouveau giratoire, sur l'offre en transports en commun, la compensation et les enjeux agricoles et l'archéologie.